068-226800019-20070907-05 67 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007

Publication: 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général par délégation

Ludovie LIONS

5167-07 N° CP - 7 SEP. 2007 Séance du

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

FORETS DEPARTEMENTALES DE LA VALLEE DE LA DOLLER TRAVAUX DE SECURITE ET SANITAIRES

La Commission Permanente du Conseil Général.

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la délibération n° 2007/I-5°/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services et de l'Assemblée,
- le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- > Autorise la coupe des bois telle que décrite dans le rapport pour l'année 2007 et la prise en charge des frais résultant de ces travaux, soit 17 797,85 € TTC ;
- > Précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 11 nature 61524 fonction 70, enveloppe 843 du budget départemental;
- > Autorise la vente des grumes provenant de ces coupes, moyennant une recette estimée à 15 000 €.
- > Précise que la recette correspondante sera imputée au chapitre 11 nature 7022 fonction 70, enveloppe 2031 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général du Hauf-Rhin et par délégation

Le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contreabstentions